

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft 24

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Nous recevons de Lausanne la communication suivante :

« Auriez-vous l'obligeance de nous permettre de profiter de la publicité de votre honorable *Revue* pour attirer l'attention sur la manière irrégulière avec laquelle on procède, dans certains cas, à la repourvue des vacances aux places d'officiers d'infanterie.

Nous connaissons assez la sollicitude de notre administration supérieure, pour être certain qu'il suffit de signaler le fait pour provoquer de qui de droit les mesures propres à en empêcher le renouvellement, et cela dans l'intérêt de la bonne organisation de nos bataillons. »

**Genève.** — Une publication du Département militaire appelle à se faire inscrire sur les rôles du recrutement, avant le cinq janvier 1873, au bureau du Département militaire ou dans les mairies des communes respectives :

1<sup>o</sup> Les citoyens genevois nés dans l'année 1853, quel que soit leur domicile actuel ;  
2<sup>o</sup> Tout citoyen genevois né avant 1853 qui ne fait pas encore partie de la milice sans avoir été réformé ;

3<sup>o</sup> Tout Suisse d'un autre Canton né ou demeurant à Genève, lors même qu'il serait déjà incorporé dans un autre canton, ou y aurait été réformé.

Ceux qui ne se conformeront pas au présent ordre seront traduits par devant le tribunal militaire et punis conformément aux dispositions du code pénal fédéral.

Les parents ou les tuteurs des hommes absents devront se présenter au Département militaire pour y donner les renseignements exigés.

---

---

VIENT DE PARAÎTRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

**GUERRE FRANCO-ALLEMANDE**

EN 1870-1871

PAR

**FERDINAND LECOMTE,**

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8<sup>o</sup>, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wœrth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

Le colonel Lecomte croit devoir informer MM. les officiers du Canton qu'il est étranger aux démarches qui ont pu être faites ou qui seraient faites auprès d'eux pour le placement du susdit volume par voie de colportage.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.